

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2009**

**Délibération
n° 2009.07.127**

**Convention avec la
commune de
ROULLET SAINT-
ESTEPHE pour le
transport et
l'épuration des eaux
usées en provenance
du secteur de Chez
Dion / Le Patis
(commune de Roullet
Saint-Estéphe)**

LE NEUF JUILLET DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2009**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CAVY, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Maurice FOUGERE, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

Catherine DESCHAMPS par Maurice HARDY, Jacques DUBREUIL par Bernard CAVY, Guy ETIENNE par Michèle ITANT, Jean-Pierre GRAND par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Laurent PESLERBE par Gérard DESAPHY

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX USÉES
--

<u>Rapporteur</u> : Monsieur DOLIMONT
--

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE ROULLET SAINT-ESTEPHE POUR LE TRANSPORT ET L'EPURATION DES EAUX USEES EN PROVENANCE DU SECTEUR DE CHEZ DION / LE PATIS (COMMUNE DE ROULLET SAINT-ESTEPHE)
--

Par courrier du 29 octobre 2008, la commune de ROULLET SAINT-ESTEPHE a saisi le service de l'eau et de l'assainissement de la ComAGA afin de définir les modalités de transport et de traitement par le réseau d'assainissement de la ComAGA des eaux usées domestiques collectées sur le secteur du lieu-dit « Chez Dion / Le Patis ».

En effet, la commune souhaite, dans le cadre de la construction d'un nouveau lotissement, étendre son réseau d'eaux usées dans ce secteur limitrophe de la commune de La Couronne et le raccorder au collecteur d'eaux usées de la ComAGA, situé à proximité.

Il est donc proposé d'accéder à cette demande et de conclure avec la commune une convention prévoyant :

- Le raccordement des deux réseaux avec une participation financière de la commune pour les travaux nécessaires, d'un montant de 24 078,75 € ;
- Le traitement par la ComAGA des eaux usées ainsi reçues ;
- La facturation à la commune du volume correspondant à la somme des consommations individuelles annuelles réelles en eau potable des usagers des immeubles concernés au tarif de la redevance d'assainissement voté par la ComAGA.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie - construction du 16 juin 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet de convention avec la commune de ROULLET SAINT-ESTEPHE présenté ci-dessus pour le transport et l'épuration des eaux usées en provenance du secteur de chez Dion/Le Patis - commune de Roulet Saint-Estèphe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

D'IMPUTER la dépense et la recette sur le budget annexe assainissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
17 juillet 2009	20 juillet 2009